

Paris le 4 Dec<sup>r</sup> 1864

Monsieur de Mosquera

Votre bail expirant à la fin de  
décembre, j'ai l'honneur de vous  
demander si vous êtes dans l'intention  
de le prolonger, ou si j'ai dû disposer  
de votre appartement pour le 1<sup>er</sup>  
janvier.

Je vous serai obligé, Monsieur,  
de vouloir bien me répondre par  
écrit.

Acceptez agréés, Monsieur,  
l'assurance de mes sentiments distingués

Pignat



*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*





Reponse

114

Paris le 5 Xbre 1864

Madame Biquet

Je croyais que vous auriez compris  
mon intention de continuer dans la location  
de l'appartement après le 31 courant, selon les  
conditions stipulées dans le Bail, puisqu'en  
fuyant d'avance le 4<sup>me</sup> mois, je ne vous  
avais pas dit que j'entendais le quitter  
à son expiration

Maintenant vous me demandez  
de vous dire par écrit quelle est mon  
intention. C'est de continuer encore  
pour tout le mois de janvier, et si je  
comptais d'aller au-delà dans la location,  
je vous en ferais venir avec l'intention  
accoutumée, comme il convient de le faire  
toujours

Veillez agréer, Madame, mes civilités  
les plus respectueuses.

Ch. de la Roche





M. Bigral

Location d'un  
appartement au  
4<sup>me</sup> - 39. Avenue  
Josephine





A cargo de mis libros  
Touquin en Se-  
cunmij -

P. mitad de lo pag.  
P. averias en  
la casa de N. M.  
Viguel — / 37.40  
P. id. de componer  
A una mesu. 2.50  

---

89.90

1807  
M. M. Rodríguez  
29 de junio







35.90  
17.80  
8.60  
5.50



Dait Canuiur de Mosquera

Appartement du 4<sup>e</sup> Etage Avenue Josephine 46039.

1 Mois échu le 30 1869	_____	450. <sup>+</sup>
5 Jours (du 1 <sup>er</sup> au 15 Juillet.) - à 15 <sup>+</sup>	_____	75. <sup>+</sup>
Conventions du bail	_____	100. <sup>+</sup>
Note des digats	_____	169.80
		<u>794.80</u>

Batal

A déduire - 10.  
5

15  
779.80

Pour Acquit

800  
794.80  
2011.20

du 6 juillet 1869





114





Alpina  
cassa  
779. Ex

